**SE INFORMATIONS RENTREE 2021 2022 au sujet des conditions de fonctionnement de l’école ou de l’établissement et de l’évolution des mesures prises ;**

**Applicables dés la rentrée, au 2 septembre 2021. Avenant au règlement intérieur n°1**

**Votre rôle :**

* Parents, nous comptons sur vous pour nous aider dans le respect des gestes barrières (explication à votre enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, des masques le cas échéant, etc.) ;
* Pensez à surveiller d’éventuels symptômes chez votre enfant avant qu’il ne parte à l’école (la température doit être inférieure à 38°C) ;
* Vous devez déclarer la survenue d’un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c’est votre enfant qui est concerné ; et en informer le chef d’établissement.

**L’Organisation :**

**L’organisation est fonction des niveaux épidémiques.** Voir tableau de la feuille jointe.

Pour l’heure :

* La **règle de la fermeture** de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s’appliquer dans les écoles.
* Les **gestes barrières**, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.
* Pour les élèves des écoles maternelles, le port du masque est proscrit, indépendamment du niveau de mesures applicable. Pour les autres élèves, les modalités varient en fonction du niveau épidémique. Pour la rentrée de septembre, en **école primaire les masques sont obligatoires dés le CP en intérieur et en extérieur.**
* La **distanciation** ne s’impose pas à l’école maternelle, entre les élèves d’un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs. Pour les autres, on limitera les brassages, et on tentera de réguler la distanciation. Pour autant, on notera que les classes de maternelles sont amenées à travailler ensemble, ainsi que les CE1 avec les CE2 ou encore les CM1 avec les CM2.
* La journée et les activités scolaires sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes (en particulier au moment de l’arrivée et du départ des élèves).

**Les accueils continueront donc à être différenciés.**

Terrasse Talamon : CP, CE1, CE2

Grand portail rue des Bonnetiers : Maternelles, CM1, CM2

NB : **L’accès des accompagnateurs** aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Un gel hydro-alcoolique vous sera présenté à chaque entrée. Le port du masque est requis.

Pour les maternelles, classe du bas : seuls 3 adultes accompagnants sont autorisés à rentrer dans la classe simultanément. Pour la classe du haut, petite, aucun adulte n’est autorisé à rentrer.

* **L’organisation de la demi-pension :** elle revêt une attention particulière. Nous proposons donc de mettre en place l’organisation suivante garantissant l’espace requis : 3 services successifs avec nettoyage systématique des surfaces entre chaque. 1er service avec les maternelles et CP ; 2ème service CE1/CE2 et dernier service avec les CM1/CM2.

**Numéros de téléphone utiles ;**

Chef établissement : Madame SAMSON 07 85 37 14 50

Ecole Sainte Elisabeth : 05 59 61 24 59

Médecin scolaire du secteur : Docteur JAULERRY au CMS de la DSDEN 05 59 82 22 06

